

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Le seize avril deux mil vingt-six à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BESSONNET Hervé, Maire.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BOUTET Nadège, BRUNET Laura, DEULCEUX Sandra, GARREAU Sabrina, MARTIN Nadia, NERAUDEAU Delphine, RIGOLLAGE Céline, THIBAUD Stéphanie, TURMEL Claire, MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé, NIEL Maxime, POTIER Jocelyn, RENAUD Jimmy, ROBIN Clément, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

**Excusé** : M. LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ).

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

**Date de la convocation** : 09/04/2026

**Date d'affichage** : 09/04/2026

**A été nommée secrétaire** : Mme Sabrina GARREAU

### Objet des délibérations

### SOMMAIRE

2026\_04\_01 – Compte administratif 2025

2026\_04\_02 – Compte de gestion 2025

2026\_04\_03 – Affectation du résultat 2025

2026\_04\_04 – Vote des taux 2026

2026\_04\_05 – Vote des subventions 2026

2026\_04\_06 – Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques et privées 2025/2026

2026\_04\_07 – Budget primitif 2026

2026\_04\_08 – Commissions municipales

2026\_04\_09 – VENDEE EXPANSION – SPL – Désignation du représentant permanent à l'Assemblée spéciale et du représentant permanent à l'Assemblée générale des actionnaires

2026\_04\_10 – Désignation du représentant à e-collectivités

2026\_04\_11 – Désignation des représentants à GÉO VENDÉE

### 2026\_04\_01 – Compte administratif 2025

#### Section Investissement :

Recettes d'investissement propres à l'exercice clos :	1 067 987,73 €
Dépenses d'investissement propres à l'exercice clos :	1 265 564,03 €
Donc un résultat négatif d'investissement de l'exercice 2025 de	<b>197 576,30 €</b>
Résultat négatif de l'investissement de clôture 2024 reporté de	443 322,04 €
<b>Donc un résultat de clôture négatif d'investissement de 2025 de</b>	<b>640 898,34 €</b>

#### Section Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement propres à l'exercice clos :	2 020 959,40 €
Dépenses de fonctionnement propres à l'exercice clos :	1 739 271,53 €
Donc un résultat positif de fonctionnement de l'exercice 2025 de	<b>281 687,87 €</b>
Résultat positif de fonctionnement de clôture 2024 reporté de	460 573,29 €
<b>Donc un résultat de clôture positif de fonctionnement de 2025 de</b>	<b>742 261,16 €</b>

Le compte administratif 2025 du budget principal, tel qu'il est présenté, est adopté avec 18 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

**A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)**

### **2026\_04\_02 – Compte de gestion 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L2343-1 et 2 et D.2343-1 à D 2343-10.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le comptable public du Service de Gestion comptable de Challans et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal de Notre Dame de Riez.

Monsieur le Maire précise que le comptable public a transmis à la Commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et du compte de gestion du comptable public,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2025 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)**

### **2026\_04\_03 – Affectation du résultat 2025**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025, ce jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
- Constatant que le compte administratif présente :

Un résultat négatif d'investissement de clôture de	640 898,34 € (ligne 001)
RAR Recettes	141 375,21 €
Soit un besoin de financement de	499 523,13 €
Un résultat positif de fonctionnement de clôture de	742 261,16 €

Décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :  
d'affecter à titre obligatoire 499 523,13 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

242 738,03 € étant reporté en recettes de fonctionnement (ligne 002).

**A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)**

### **2026\_04\_04 – Vote des taux 2026**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil municipal vote le taux des taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	30,22 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	40,54 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS)	14,39 %

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023\_09\_06 du 11 septembre 2023 décidant de majorer de 50 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (état 1259),

Vu la Commission des Finances du 9 avril 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de maintenir les taux pour 2026 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	30,22 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	40,54 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS)	14,39 %

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)**

#### **2026\_04\_05 – Vote des subventions 2026**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour l'année 2026 :

##### **Subventions aux Associations – Compte 65748**

GARDON PAYS DE RIEZ	700 €
ASR FOOTBALL	1 500 €
LES CAPUCINES	400 €
BIBLIOTHÈQUE	4 826 €
LES AVENTUR'RIEZ	4 000 €
RIEZ CRÉATIONS	700 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE ST HUBERT	150 €
UNC NDR	250 €
AMICALE DETENTE PLEIN AIR RIEZAISE	150 €
LES AMIS DE LA GENEALOGIE	150 €
COMITÉ DES FETES	300 €
EVEIL MOTEUR ET NATURE	100 €
LES ARTS DU LIGNERON	50 €
VTT RIEZ OCÉAN	60 €
HAND BALL CLUB DU HAVRE DE VIE ST GILLES	270 €
COMMEQUIERS DOJO	300 €
VOLLEY CLUB RIEZ VIE ST GILLES	30 €
LES ALCYONS	630 €
TENNIS DE TABLE COMMEQUIERS	180 €
LYCEE ST GILLES	30 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PRIVE ST GILLES	160 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PUBLIC ST GILLES	55 €
ECOLE NOTRE DAME DE RIEZ	500 €
DIVERS	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 991 €</b>

##### **Subvention communale au CCAS – Compte 657363**

CCAS	8 139 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 139 €</b>

**A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)**

#### **2026\_04\_06 – Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques et privées 2025/2026**

Monsieur le Maire,

**RAPPELLE** que la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 :

\* supprime l'article 89 de la loi n° 2004-803 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui étendait aux écoles privées l'obligation de participation des communes au financement de la scolarité des enfants résidant dans leur commune et scolarisés dans une autre commune.

\* modifie les modalités de participation aux frais de fonctionnement des écoles privées hors commune (sous contrat simple ou sous contrat d'association) en distinguant une contribution obligatoire et une contribution

facultative. Ainsi la contribution revêt-elle le caractère d'une dépense obligatoire, lorsque la commune de résidence ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève dans son école publique, ou lorsque la fréquentation par ce dernier d'une école située sur le territoire d'une autre commune que celle où il réside, trouve son origine dans des contraintes liées :

- \* aux obligations professionnelles des parents, lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants.

- \* à l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune.

- \* à des raisons médicales.

Année scolaire 2025/2026 :

Coût total des dépenses : 138 692,61 €

Nombre d'élèves (moyenne à l'année) : 160

Coût moyen des dépenses de fonctionnement : 866,83 €

Monsieur le Maire propose d'appliquer un tarif de participation de 866,83 € par élève qu'il soit en classe maternelle ou en classe élémentaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de participation à 866,83 par élève.

**A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)**

#### **2026\_04\_07 – Budget primitif 2026**

Le budget primitif 2026 du budget principal, s'équilibre en recettes et en dépenses :

- \* Pour la section d'investissement à 3 178 360,00 €

- \* Pour la section de fonctionnement à 1 710 079,00 €

**A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)**

#### **2026\_04\_08 – Commissions municipales**

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2026\_03\_09 en date du 25 mars 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, après vote à bulletin secret :

Décide la création des commissions communales suivantes ainsi que la désignation de leurs membres :

<i>Commission "Finances"</i>	<i>Commission "Urbanisme"</i>	<i>Commission "Voirie – Assainissement collectif"</i>
Hervé BESSONNET, Président	Hervé BESSONNET, Président	Anthony VITALIEN, Vice-Président
Alain THUÉ	Alain THUÉ	Hervé BESSONNET
Sandra DEULCEUX	Sandra DEULCEUX	Alain THUÉ
Maxime NIEL	Maxime NIEL	Sandra DEULCEUX
Anthony VITALIEN	Laura BRUNET	Maxime NIEL
Alain LE GAL / Nadia MARTIN	Sabrina GARREAU	Sabrina GARREAU
Delphine NERAUDEAU	Jocelyn POTIER	Hervé MIGNÉ
Jimmy RENAUD	Jimmy RENAUD	Jocelyn POTIER
Céline RIGOLLAGE	Céline RIGOLLAGE	
Stéphanie THIBAUD	Clément ROBIN	
Claire TURMEL	Anthony VITALIEN	

<i>Commission "Associations – Communication – Culture – Tourisme – Commerce"</i>	<i>Commission "Bâtiments communaux"</i>	<i>Commission "Enfance Jeunesse"</i>
Maxime NIEL, Président	Alain THUÉ, Président	Sandra DEULCEUX, Présidente
Hervé BESSONNET	Hervé BESSONNET	Hervé BESSONNET
Alain THUÉ	Sandra DEULCEUX	Alain THUÉ
Sandra DEULCEUX	Maxime NIEL	Maxime NIEL
Nadège BOUTET	Sabrina GARREAU	Nadège BOUTET
Jérôme BRUN	Nadia MARTIN	Jérôme BRUN
Laura BRUNET	Hervé MIGNÉ	Laura BRUNET
Sabrina GARREAU	Delphine NERAUDEAU	Delphine NERAUDEAU
Nadia MARTIN	Jocelyn POTIER	Stéphanie THIBAUD
Delphine NERAUDEAU	Clément ROBIN	Claire TURMEL
Stéphanie THIBAUD		
Anthony VITALIEN		
<i>Commission "Illuminations – Espaces verts"</i>	<i>Commission "Participation citoyenne"</i>	<i>Commission "Environnement"</i>
Hervé MIGNÉ, Président	Anthony VITALIEN, Président	Stéphanie THIBAUD, Présidente
Hervé BESSONNET	Alain THUÉ	Hervé BESSONNET
Alain THUÉ	Sandra DEULCEUX	Alain THUÉ
Sandra DEULCEUX	Maxime NIEL	Sandra DEULCEUX
Maxime NIEL	Clément ROBIN	Maxime NIEL
Nadège BOUTET	Stéphanie THIBAUD	Nadège BOUTET
Alain LE GAL		Jérôme BRUN
Clément ROBIN		Laura BRUNET
Stéphanie THIBAUD		Nadia MARTIN / Delphine NERAUDEAU
		Jimmy RENAUD
		Céline RIGOLLAGE
<i>Commission "Jumelage"</i>	<i>Commission "Accessibilité"</i>	<i>Commission "Ilot de la Pesée"</i>
Jérôme BRUN, Président	Alain THUÉ, Président	Hervé BESSONNET, Président
Hervé BESSONNET	Hervé BESSONNET	Alain THUÉ / Sandra DEULCEUX
Alain THUÉ	Sandra DEULCEUX	Maxime NIEL
Sandra DEULCEUX	Maxime NIEL	Laura BRUNET / Sabrina GARREAU
Maxime NIEL	Sabrina GARREAU	Alain LE GAL / Nadia MARTIN
Laura BRUNET	Alain LE GAL	Hervé MIGNÉ / Delphine NERAUDEAU
Hervé MIGNÉ	Hervé MIGNÉ	Jocelyn POTIER / Jimmy RENAUD
Céline RIGOLLAGE	Delphine NERAUDEAU	Céline RIGOLLAGE / Clément ROBIN
Stéphanie THIBAUD	Anthony VITALIEN	Stéphanie THIBAUD / Anthony VITALIEN
<i>Commission "Cimetière"</i>		
Hervé MIGNÉ, Président		
Hervé BESSONNET	Sandra DEULCEUX	Jimmy RENAUD / Céline RIGOLLAGE
Alain THUÉ	Maxime NIEL	Clément ROBIN / Claire TURMEL

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

**2026\_04\_09 – VENDEE EXPANSION – SPL – Désignation du représentant permanent à l'Assemblée spéciale et du représentant permanent à l'Assemblée générale des actionnaires**

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2026\_03\_08 en date du 25 mars 2026.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Notre Dame de Riez est actionnaire de la Société Anonyme Publique Locale "VENDEE EXPANSION – SPL" (société immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 788 779 502).

La société "VENDEE EXPANSION – SPL" a pour objet l'accompagnement exclusif des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales (cf. statuts). A ce titre, elle peut intervenir pour ce qui concerne :

- la réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme,
- la réalisation d'opérations de construction (bâtiments, voiries...),
- et toutes autres activités d'intérêt général permettant d'accompagner les actionnaires dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

Les instances de la société (Assemblée spéciale, Conseil d'administration, Assemblée générale) sont exclusivement composées d'élus représentants les collectivités territoriales et leurs groupements, actionnaires.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, la Commune a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

A la suite des élections municipales, il convient de procéder à la désignation du représentant de notre Commune à l'Assemblée spéciale et du représentant de notre Commune à l'Assemblée générale de la société "VENDEE EXPANSION – SPL".

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1531-1 et L. 1524-5 ;

Vu le Code de commerce ;

**Monsieur Hervé BESSONNET, ne participe pas au vote, en raison de prise d'intérêts conformément à l'article L.1524-5 du CGCT.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Hervé BESSONNET pour assurer la représentation de la Commune de Notre Dame de Riez au sein de l'Assemblée spéciale de la Société Anonyme Publique Locale "VENDEE EXPANSION – SPL". Le représentant à l'Assemblée spéciale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au Conseil conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

DÉSIGNE Monsieur Hervé BESSONNET pour assurer la représentation de la Commune de Notre Dame de Riez au sein de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société Anonyme Publique Locale "VENDEE EXPANSION – SPL". Le représentant à l'Assemblée générale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au Conseil conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

AUTORISE le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Commune de Notre Dame de Riez toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par l'Assemblée spéciale, notamment sa Présidence et/ou la fonction d'Administrateur représentant l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration ;

AUTORISE le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Commune de Notre Dame de Riez la fonction de censeur au sein du Conseil d'administration, le cas échéant ;

AUTORISE le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Commune de Notre Dame de Riez toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'administration (vice-présidence, membre de comités d'étude, etc.).

**A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)**

## **2026\_04\_10 – Désignation du représentant à e-collectivités**

Le Maire expose :

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre commune a décidé d'adhérer, a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Maire indique à l'assemblée qu'il s'est porté candidat pour représenter la commune.

Le conseil municipal procède à l'élection à bulletin secret.

Résultat du vote :

1<sup>er</sup> tour du scrutin :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

19 voix pour Hervé BESSONNET.

Monsieur Hervé BESSONNET ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamé élu représentant de la commune.

**A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)**

## **2026\_04\_11 – Désignation des représentants à GÉO VENDEE**

Notre collectivité est membre du GIP GEO VENDEE et pour faire suite aux élections municipales, nous devons à nouveau délibérer pour nommer nos représentants au sein du GIP GEO VENDEE.

Aux termes de la Convention Constitutive de GEO VENDEE : "Les représentants des membres du Groupement au sein l'Assemblée Générale ainsi que leurs suppléants sont désignés par les instances compétentes de ces membres pour la durée de leur mandat".

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Désigne en qualité de représentant titulaire : Hervé BESSONNET

Désigné en qualité de représentant suppléant : Alain THUÉ

Donner tous pouvoirs au représentant titulaire et au représentant suppléant aux fins de représenter la commune au sein du GIP GEO VENDEE et de siéger et voter aux Assemblées Générales du GIP GEO VENDEE.

**A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)**

## Divers

- \* Pays de St Gilles Croix de Vie Agglomération :  
Le rapport d'activité 2024 de la communauté d'agglomération est disponible en Mairie en consultation.
- \* Pays de St Gilles Croix de Ve Agglomération – Commissions intercommunales :

## Commissions

<b>Urbanisme et Habitat</b>		
	<b>Maire ou élu délégué par le Maire</b>	<b>Elu supplémentaire</b>
Notre Dame de Riez	Hervé BESSONNET	Jocelyn POTIER

<b>Développement Economique et Emploi</b>		
<b>Communes</b>	<b>Nombre de représentants</b>	<b>Noms</b>
Notre Dame de Riez	1	Alain THUÉ (suppléant : Hervé BESSONNET)

<b>Transports, Mobilité et Pistes cyclables</b>		
<b>Communes</b>	<b>Nombre de représentants</b>	<b>Noms</b>
Notre Dame de Riez	1	Anthony VITALIEN (suppléant : Hervé MIGNÉ)

<b>Construction, Ingénierie, Espaces verts, Equipements et Voiries</b>		
<b>Communes</b>	<b>Nombre de représentants</b>	<b>Noms</b>
Notre Dame de Riez	1	Anthony VITALIEN (suppléant : Hervé MIGNÉ)

<b>Culture, Spectacle vivant et Évènementiel</b>		
<b>Communes</b>	<b>Nombre de représentants</b>	<b>Noms</b>
Notre Dame de Riez	1	Maxime NIEL (suppléante : Sabrina GARREAU)

<b>Sport et Equipements sportifs</b>		
<b>Communes</b>	<b>Nombre de représentants</b>	<b>Noms</b>
Notre Dame de Riez	1	Anthony VITALIEN (suppléante Sandra DEULCEUX)

<b>Informatique, Numérique et Nouvelles technologies</b>		
<b>Communes</b>	<b>Nombre de représentants</b>	<b>Noms</b>
Notre Dame de Riez	1	Anthony VITALIEN (suppléant Alain THUÉ)

<b>Prévention, CISPD et Gens du voyage</b>		
<b>Communes</b>	<b>Nombre de représentants</b>	<b>Noms</b>
Notre Dame de Riez	1	Claire TURMEL (suppléants Laura BRUNET et Clément ROBIN)

Défense contre la Mer et PICS		
Communes	Nombre de représentants	Noms
Notre Dame de Riez	1	Sabrina GARREAU (suppléante Delphine NERAUDEAU)

Transition et Environnement		
Communes	Nombre de représentants	Noms
Notre Dame de Riez	1	Delphine NERAUDEAU (suppléante Stéphanie THIBAUD)

### Conseils d'Exploitation

Ordures ménagères	
11 conseillers communautaires	9 conseillers municipaux
Claire TURMEL	Alain THUÉ

Assainissement	
12 conseillers communautaires	11 conseillers municipaux
Hervé BESSONNET	Anthony VITALIEN

### Autres désignations

Groupe Local de l'Alimentation		
Communes	Collège élus (1 par commune)	Collège acteurs locaux
Notre Dame de Riez	Hervé BESSONNET	(A ne pas compléter)

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	
Communes	1 Conseiller Communautaire par commune
Notre Dame de Riez	Hervé BESSONNET

Commission Intercommunale des Impôts Directs				
<i>L'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms : de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires domiciliées sur le périmètre du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ; de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants. Sur cette proposition de 40 personnes les services des impôts n'en retiendront que 20.</i>				
Populations légales des communes en vigueur 2026	%	Nombre de commissaires titulaires et suppléants à désigner	Noms à compléter (élus ou contribuables. Liste de 2020 en annexe)	
Notre Dame de Riez	2 263	4.10%	2	Titulaire : Hervé BESSONNET / Suppléant : Maxime NIEL

Centre Intercommunal d'Actions Sociales		
Communes	Collège des élus communautaires (1 par commune)	Collège des membres nommés
Notre Dame de Riez	Hervé BESSONNET	(A ne pas compléter)

Comité de Direction de l'Office de Tourisme	
<i>Les 17 titulaires sont répartis aujourd'hui comme suit : 5 à Saint Gilles Croix de Vie, 5 à Saint Hilaire de Riez, 2 à Brétignolles sur Mer et 1 à Brem sur Mer, Saint Révérend, Commequiers, Coëx et Landevieille. Les 10 suppléants sont répartis comme suit : 2 à Saint Hilaire de Riez et 1 à Saint Gilles Croix de Vie, Givrand, Le Fenouiller, La Chaize Giraud, Commequiers, Brétignolles sur Mer, Notre Dame de Riez et Brem sur Mer. Il vous est proposé de conserver cette même répartition et de proposer des noms.</i>	<b>Collège des socio-professionnels</b>
<b>Collège des élus</b>	

<b>17 Titulaires</b>	<b>10 Suppléants</b>	<b>11 titulaires et 7 suppléants</b>
	Maxime NIEL (suppléante Laura BRUNET)	(A ne pas compléter)

### Syndicats Mixtes

Certaines propositions apparaissent dans les tableaux, il vous reste à proposer des noms pour les emplacements vides.

Organismes	Consigne	Titulaires	Suppléants
<b>SYDEV</b>	<u>1 titulaire</u> Conseiller communautaire. Attention, ce délégué ne peut pas siéger au SYDEV comme représentant de sa commune.	Isabelle DURANTEAU	
<b>Trivalis</b>	<u>6 titulaires et 6 suppléants</u> Conseillers communautaires de préférence (Faire le lien avec les élus proposés au Conseil d'Exploitation Collecte)	Jean-François BIRON Nicole BOULINEAU	
<b>Vendée Eau</b>	<u>4 titulaires et 2 suppléants</u> Conseillers communautaires de préférence	Hervé BESSONNET Justine BLOND	
<b>Syndicat des Marais des Olonnes</b>	<u>2 titulaires</u> (1 de Brem sur Mer et 1 de Brétignolles sur Mer) et <u>2 suppléants</u> (idem) Conseillers communautaires de préférence		
<b>Syndicat Mixte Auzance Vertonne</b>	<u>1 titulaire et 1 suppléant</u> (d'une des 3 Villes ci-dessous) Conseillers communautaires de préférence (idéalement de Brem sur Mer, Brétignolles sur Mer et Landevieille)		
<b>Syndicat des Marais de la Vie du Ligneron et du Jaunay</b>	<u>18 titulaires et 18 suppléants</u>  Proposition à discuter : 9 Conseillers communautaires titulaires et 9 Conseillers Municipaux titulaires (périmètre bassin versant de la Vie et du Jaunay. <b>N'intervient pas sur Brem sur Mer</b> )	Laëtitia MARECHAL Justine BLOND Hervé BESSONNET Antoine GASNET Hervé BESSONNET	Alain THUÉ Sandra DEULCEUX Maxime NIEL Clément ROBIN
<b>Syndicat Mixte baie de Bourgneuf</b>	<u>1 titulaire et 1 suppléant</u> élus communautaires d'une des 3 Villes suivantes : Saint Hilaire de Riez, Notre Dame de Riez ou Le Fenouiller		

<b>CLE SAGE de la Vie et du Jaunay</b>	2 titulaires élus communautaires	Hervé BESSONNET	
		Justine BLOND	
<b>CLE Auzance Vertonne</b>	1 <u>titulaire</u> élu communautaire de Brem sur Mer		
<b>COFIL Natura 2000 « Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay »</b>	1 <u>titulaire et 1 suppléant</u>	Justine BLOND	Laëtitia MARECHAL
<b>COFIL Natura 2000 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »</b>	1 <u>titulaire et 1 suppléant</u>		
<b>COFIL Natura 2000 « Dunes, forêt et marais d'Olonne</b>	1 <u>titulaire et 1 suppléant</u>	Justine BLOND	1 élu de Brem sur Mer à compléter.
<b>COFIL Natura 2000 « Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent »</b>	1 <u>titulaire et 1 suppléant</u>		
<b>E-Collectivité</b>	1 <u>titulaire</u> élu communautaire	Yann THOMAS	
<b>Collège Garcie Ferrande</b>	1 <u>titulaire</u> élu communautaire		
<b>Lycée Adeline BOUTAIN</b>	1 <u>titulaire et 1 suppléant</u> élus communautaires	Jean-Yves LEBOURDAIS	
<b>Vendée Expansion - SPL</b>	1 <u>titulaire</u> élu communautaire	Isabelle DURANTEAU	
<b>Géo Vendée</b>	1 <u>titulaire et 1 suppléant</u> élus communautaires	Walter SCHOEPFER	Thierry BIRON
<b>Mission Locale Vendée Atlantique</b>	3 <u>titulaires et 2 suppléants</u> élus communautaires	Isabelle DURANTEAU	
<b>INOV</b>	1 <u>titulaire et 1 suppléant</u> élus communautaires	Isabelle DURANTEAU	
<b>Ariane / Asfodel / Ca roule</b>	6 <u>titulaires et 6 suppléants</u> élus communautaires (idéalement des élus qui sont dans les CCAS et/ou ayant des profils « entreprises » et gestion financière)	Maryse AUGUIN	
		Philippe MOREAU	
		Patricia ROUVREAU	

\* Dates à retenir :

*Conseil municipal (sous réserve de modification) :*

Lundi 11 mai 2026

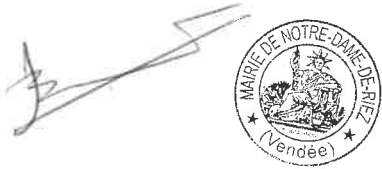
Lundi 15 juin 2026

La programmation des réunions de conseil pour l'année 2026 sera adressée aux élus.

Fin de réunion : 23h25

Le procès-verbal du 16 avril 2026, n'ayant pas fait l'objet d'observation, est adopté.

En Mairie, le **11 MAI 2026**  
Le Maire,  
Hervé BESSONNET



La secrétaire de séance,  
Sabrina GARREAU

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Sabrina Garreau', written in a cursive style.